



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Rapport de motivation de la décision
sur le projet d'arrêté fixant le cadre de la gestion des situations de crise
liées à la sécheresse sur le bassin versant de l'Alagnon
et du Haut-Allier dans le département du Cantal**

La participation du public sur le projet d'arrêté visé en objet, qui a eu lieu du 12 mai au 1^{er} juin 2023 inclus, fait l'objet, conformément au dernier alinéa du II de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement d'un document exposant les motifs de la décision.

Considérant que les 4 observations reçues durant la phase de consultation du public ne justifient pas de modifier le projet d'arrêté, la décision consiste à signer le projet d'arrêté sans modification.

Fait à Aurillac, le 19 juin 2022 par le service instructeur

Le directeur départemental des territoires

Jérôme PEJOT